

SOFIDEN
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 1.800.000 Euros
Siège social : TOURS (37100)
24 Rue Christiaan Huygens
402 734 420 RCS TOURS
SIRET 402 734 420 00019

95B749

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURS
- 8 MARS 2012
Me R. LAISNE Greffier Associé M
GREFFE - RCS 2012 R 1441

**EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE DU 10 FEVRIER 2012**

L'an 2012, le 10 février à 11 heures.

Les actionnaires de la société **SOFIDEN**, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.800.000 Euros divisé en 40.779 actions, dont le siège social est à TOURS (37100) 24 Rue Christiaan Huygens, se sont réunis au siège social en assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire sur la convocation qui leur a été faite par le directoire.

Il a été établi par les soins du directoire une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'assemblée lors de leur entrée dans la salle de réunion.

Monsieur Guy DENIS préside l'assemblée en qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Jean-Marc DENIS et Monsieur Frantz DENIS représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre d'actions, présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Xavier DENIS est désigné comme secrétaire.

Le bureau étant ainsi composé, le Président déclare la séance ouverte.

Il constate d'après la feuille de présence que 9 actionnaires possédant les actions suivantes sont présents ou représentés : 32.779 actions en pleine propriété, 8.000 actions en usufruit et 8.000 actions en nue propriété.

L'assemblée réunissant ainsi plus du quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- 1) le bilan et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2011,
- 2) le rapport de gestion du Directoire, le rapport du Conseil de Surveillance et les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice,
- 3) le texte des résolutions qui seront soumises à l'assemblée,
- 4) la feuille de présence signée de tous les actionnaires présents à laquelle sont joints les pouvoirs des actionnaires représentés.
- 5) un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux actionnaires et au commissaire aux comptes.

Monsieur le Président déclare que les comptes annuels et le bilan, le rapport de gestion du Directoire, le rapport du Conseil de Surveillance, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le projets des résolutions, ainsi que tous les autres documents et renseignements mentionnés aux articles L 225-115 et R 225-38 du Code de Commerce, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social à compter de la convocation de l'assemblée.

45

Puis Monsieur le Président rappelle que la présente assemblée a été convoquée à ces jour, heure et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

- rapport de gestion du Directoire sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 août 2011 et sur les comptes sociaux de cet exercice,
- rapport du Conseil de Surveillance,
- rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- quitus au Directoire et au Conseil de Surveillance,
- affectation des résultats,
- rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 à L 225-91 du Code de Commerce et approbation desdites conventions,
- décision à prendre en application des dispositions de l'article L 225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce,
- pouvoirs au porteur.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion du Directoire sur les opérations dudit exercice et dont les comptes vont être présentés à l'assemblée, ainsi que du rapport du Conseil de Surveillance.

Il est ensuite donné lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes du même exercice et du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Puis après échanges de vues personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

...

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Guy DENIS de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance et décide de nommer en son lieu et place et pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Guy DENIS :

- Mademoiselle Natacha DENIS, née le 7 septembre 1991 à NOGENT SUR MARNE (94) demeurant à FONDETTES (37230), 12 Avenue Paul Valéry.

Son mandat viendra à expiration à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes au 31 août 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

 **COPIE CONFORME**